



## CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

### PROJET DE DELIBERATION N° DEL2026-041 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE "TERRITOIRE VAUCLUSE" - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE GENERALE ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
35	33	35

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué le 01 avril 2026, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

#### Présents :

M. Pierre GONZALVEZ, Mme Florence CHAMBON, M. Alain PARENT, Mme Valérie CANILLAS, M. Denis SERRE, Mme Brigitte BARANDON, M. Ludovic GERMAIN, Mme Chantal ROUBAUD, M. Philippe ROUX, Mme Valérie BASIN, M. Thierry OLIVIER, Mme Elisabeth DELACROIX, M. Eric BRUXELLE, Mme Céline DOUSSOT, M. Gérard GAILLARD, Mme Sabine PLANEILLE, M. Laurent PAILLET, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, M. Nicolas VALIENTE, Mme Claire CLARETON, M. Alain OUDARD, Mme Nasser HAOUA FERRADJI, M. Christophe OUVIER, Mme Amandine AUDOUARD, M. David GALERA, M. Romain DUFAUD, M. Mathieu BONNET, M. Jamel FATMI, M. François DUCLAUX, M. Roman WIEVIORKA, Mme Amélie GHIGI-DIAZ, M. Christian MONTAGARD, Mme Sandra ROELANDTS DELAVAL.

#### Absents non excusés : 0

**Procurations** : Mme Annie MEYNARD donne pouvoir à M. Alain OUDARD ; M. William COURCINOUX donne pouvoir à M. Romain DUFAUD

**Secrétaire de séance** : Monsieur Alain OUDARD

Créée en mars 2014 par le département de Vaucluse et certaines communes vauclusiennes, la société publique locale « Territoire Vaucluse » compte aujourd'hui parmi ses actionnaires le département de Vaucluse et 26 communes et communautés de communes de Vaucluse.

La SPL exerce son activité exclusivement pour le compte de ses actionnaires et les accompagne dans la conduite d'études et d'ingénierie de projets, de construction d'équipement ou de réalisation d'opérations d'aménagement, que ce soit pour l'accueil d'entreprises ou la création de logements.

La commune de L'Isle-sur-la-Sorgue est entrée au capital de cette société fin 2015 et lui a, depuis, confié par voie de concession l'aménagement du quartier du Clos du cardinal.

La SPL est administrée par une assemblée générale et un conseil d'administration, composés de représentants des actionnaires.

Il convient aujourd'hui de procéder à la désignation d'un représentant d'administration et de l'assemblée générale de la SPL « Territoire Vaucluse ».

Il est proposé de désigner Mme Florence CHAMBON.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33,  
Vu la délibération n°15-095 en date du 23 septembre 2015 autorisant la participation de la commune à la société publique locale « Territoire Vaucluse »,  
Vu les statuts de la société publique locale « Territoire Vaucluse » en date du 27 novembre 2024,

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la commune au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la société publique locale « Territoire Vaucluse ».

**APRÈS** en avoir délibéré, **DÉCIDE**,

Article 1 : de désigner Mme Florence CHAMBON comme représentant de la commune au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la société publique locale « Territoire Vaucluse ».

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**L'Isle-sur-la-Sorgue**, le 07 avril 2026

Monsieur Alain OUDARD  
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ  
Maire



Publiée le 08 avril 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).